



DEMANDE DE CANDIDATURES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N'APPARTENANT PAS À UNE ASSOCIATION NI À UN SYNDICAT (NANS)

Pour consulter ces informations en anglais, veuillez [cliquer ici](#).

Le CAEAS-ECAB est à la recherche de six (6) candidats qui ne font pas partie d'une association et qui ne sont pas syndiqués (NANS) pour pourvoir des sièges du conseil d'administration. Le CAEAS-ECAB a été constitué en vue de représenter les employés non syndiqués des conseils scolaires, qui ne sont pas des directeurs ou des directeurs adjoints, en ce qui concerne les avantages sociaux qui leur sont accordés. Le conseil d'administration est composé des 12 membres suivants :

- 1 membre de l'Ontario Catholic School Business Officials Association (OCSBOA)
- 2 membres NANS d'un conseil scolaire catholique anglophone
- 1 membre de l'Ontario Association of School Business Officials (OASBO)
- 2 membres NANS d'un conseil scolaire public anglophone
- 1 membre de l'Ontario Public Supervisory Officers' Association (OPSOA)
- 1 membre du Council of Ontario Directors of Education (CODE)
- 1 membre NANS d'un conseil scolaire public francophone
- 1 membre de l'Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)
- 1 membre NANS d'un conseil scolaire catholique francophone
- 1 membre de l'Ontario Catholic Supervisory Officers' Association (OCSEA)

Les postes surlignés sont les sièges à pourvoir. Deux des six sièges vacants doivent être pourvus par des candidats d'un conseil scolaire public anglophone, deux par des candidats d'un conseil scolaire catholique anglophone, un par un candidat d'un conseil scolaire public francophone et un par un candidat d'un conseil scolaire catholique francophone. Le mandat est de trois ans, avec la possibilité de se faire réélire pour un second mandat de trois ans.

Pour être admissibles à ces postes, les candidats doivent répondre à **TOUS** les critères suivants :

- Ne pas être membre, et par conséquent, ne pas être représenté par l'une des associations énumérées ci-dessus (OCSBOA, OASBO, OPSOA, CODE, AGÉFO, OCSEA).

- Membres NANS d'un conseil scolaire public anglophone : Être un employé non syndiqué actif d'un conseil scolaire public anglophone (et non un directeur ou un directeur adjoint) actuellement inscrit au régime d'avantages sociaux de la FENSÉO pour les membres du CAEAS-ECAB.
- Membres NANS d'un conseil scolaire catholique anglophone : Être un employé non syndiqué actif d'un conseil scolaire catholique anglophone (et non un directeur ou un directeur adjoint) actuellement inscrit au régime d'avantages sociaux de la FENSÉO pour les membres du CAEAS-ECAB.
- Membres NANS d'un conseil scolaire public francophone : Être un employé non syndiqué actif d'un conseil scolaire public francophone (et non un directeur ou un directeur adjoint) actuellement inscrit au régime d'avantages sociaux de la FENSÉO pour les membres du CAEAS-ECAB.
- Membres NANS d'un conseil scolaire catholique francophone : Être un employé non syndiqué actif d'un conseil scolaire catholique francophone (et non un directeur ou un directeur adjoint) actuellement inscrit au régime d'avantages sociaux de la FENSÉO pour les membres du CAEAS-ECAB.

Processus de candidature

Un processus d'autocandidature a été adopté pour cette élection. Les candidats doivent soumettre un profil de candidat d'une page ainsi que la [demande et attestation de candidature](#) dûment remplie à l'adresse info@caeas-ecab.ca. Pour vérifier l'admissibilité, la demande **DOIT** provenir de l'adresse courriel du conseil scolaire actif du candidat. Les candidatures provenant d'adresses courriel personnelles ne seront pas prises en considération. Les candidatures doivent être reçues au plus tard à **12 h vendredi, le 3 mai**. Les profils des candidats seront publiés sur le site Web du CAEAS-ECAB afin que les électeurs potentiels puissent les consulter. Ils doivent comprendre les éléments suivants : nom, conseil scolaire, poste et expériences pertinentes qui, selon les candidats, représentent un atout pour leur candidature.

Processus d'élection

Les profils des candidats seront publiés sur le site Web du CAEAS-ECAB pour consultation du vendredi, le 10 mai au jeudi, le 16 mai. Le vote se fera par courriel à partir du **jeudi, le 16 mai**. Seuls les membres du conseil scolaire respectif du candidat peuvent voter pour ce candidat. Par exemple, seuls les membres NANS d'un conseil scolaire public anglophone peuvent voter pour des membres NANS d'un conseil scolaire public anglophone. Les membres ne peuvent voter qu'une fois et les votes doivent provenir des adresses courriel des conseils scolaires actifs des membres. Vous recevrez d'autres instructions concernant le vote lorsqu'il commencera.

Si vous avez des questions, envoyez-les à info@caeas-ecab.ca.